

Sur motion de M. Pallett, appuyé par M. Campbell (Lambton-Kent), il est ordonné,—Que le nom de M. Pratt soit substitué à celui de M. Nielsen et

Le nom de M. Pigeon à celui de M. Smallwood, sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Fleming (Eglinton), propose,—Que le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, déposé devant la Chambre le 10 juillet 1959, soit déféré au comité permanent des comptes publics afin qu'il fasse l'objet d'un examen suivant l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur motion de M. Fleming (Eglinton), appuyé par M. Churchill, il est ordonné,—Que les Comptes publics (volumes I et II) et le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, et que les relevés financiers du Conseil des Arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1959, ainsi que le rapport de l'auditeur général y relatif, soient déférés au comité permanent des comptes publics.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-53, Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation;

M. Walker, appuyé par M. Balcer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

*(A cinq heures du soir, appel des bills privés et publics, suivant l'article 15 du Règlement)*

*(Bills privés)*

Avec le consentement unanime, il est fait appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-17, Loi concernant l'“Association Sanitaire Nationale”;

M. Small, appuyé par M. Smith (Calgary-Sud), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois et déféré au comité permanent des bills privés en général.

Du consentement unanime, le Bill S-9, Loi concernant la Canadian Public Health Association (Association canadienne de la Santé publique), est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois et adopté.

Le Bill SD-25, Loi pour faire droit à Georgette Rosenberg Korman, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu pour une troisième fois sur division et adopté.